

COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 26 août 2020
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 26 août 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 25 personnes

ALEXANDRE Evelyne, ARSAC Thierry, BERLAND Mary, BILLARD Bernard, COLIN Yvette, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, FAVE Brigitte, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCE Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, THIVOLLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absents : 2

CICERO Gilles et PALHEC PETIT Colette.

Absents représentés : 2

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
MOREAU Vincent donne pouvoir à JACQUIER Jean-Yves
RICHARD Marc donne pouvoir à FRANCONY Christophe

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

Foncier

DCM202071 Acquisitions foncières K 1354

A l'unanimité

- acquiert pour 1€ symbolique à M et Mme MOLINARO, 2m² de la parcelle K 1354
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

DCM202072 Acquisitions foncières

A l'unanimité

- prendre acte des nouvelles désignations des parcelles
- régularise la voirie pour 1 € symbolique et de procéder aux échanges sans soulte,
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces acquisitions.

DCM202073 Echange de parcelles rue Dénarié

A l'unanimité

- approuve le principe d'échange de parcelles entre la commune de Challes les Eaux et la SCI M2A,
- valide le cahier des charges de cession de terrain ci-annexé
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Personnel

DCM202074 Convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL – 2020/2022.

A l'unanimité

- approuve la convention susvisée et annexée à la présente délibération.
- autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans.

Arrivée de CICERO Gilles

Présents : 26

Absent : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 28

DCM202075 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

A l'unanimité

- autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels
- prévoit à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

Finances

DCM202076 Décision modificative de crédits n°6 – Budget de la commune

A l'unanimité approuve la délibération modificative de crédits N° 6

Arrivée de PALHEC PETIT Colette

Présents : 27

Absent : 0

Pouvoirs : 2

Votants : 29

DCM202077 Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers

A l'unanimité reconduit les coûts horaires sus-indiqués dans le cadre de la facturation aux tiers des interventions d'agents communaux pour leur compte ou en reprise des désordres qu'ils auront pu occasionner pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Culture

DCM202078 Tarifs des spectacles pour le printemps de l'humour 2021

A l'unanimité

- Maintien les tarifs suivants :
 - 1 place : 28 € pour un spectacle (tarif déjà existant)
 - 2 places : 50 € pour 2 spectacles différents (tarif déjà existant)
 - 4 places : 100 € pour 4 spectacles différents (tarif déjà existant)
- Valide le nouveau tarif pour 3 spectacles différents : **3 places : 75 € pour les 3 spectacles (nouveau tarif)**.

Travaux

DCM202079 Convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Challes-les-Eaux et la communauté d'agglomération de Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement du chemin de la combe

A l'unanimité

- approuve la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la commune de Challes Les Eaux et Grand Chambéry pour la réalisation des travaux de création des réseaux d'eaux usées dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Combe par la commune de Challes Les Eaux ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaire au bon déroulement de l'opération.

DCM202080 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

DCM202081 Demande de subvention au département fonds d'urgence aux collectivités covid-19

A l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter la subvention -fonds d'urgence aux collectivités – auprès du Département de la Savoie.

Madame le Maire,
Josette REMY

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, and a circular official stamp in blue ink on the right. The stamp contains the text "MAIRIE de CHALLES-LES-EAUX" around the top edge and "(Savoie)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.